



Pégase 3



Activité Partielle



Et



Plafond de prévoyance

Création le 28/04/2020



Suivi de la documentation

Dates	Modifications	Points
28/04/2020	Création de la documentation	



Sommaire

1 LE CONTEXTE	4
2 PARAMETRAGE DANS PEGASE	5
2.1 Gestion des rubriques.....	5
2.1.1 Rubriques soumises à cotisations.....	5
2.1.2 Activation du plafond spécifique de prévoyance.....	5
3 VISUALISATION DES BULLETINS	6
3.1 Page « Plafonds » du bulletin	6
4 METHODOLOGIES REGULARISATIONS POSSIBLES.....	7
5 GESTION SPECIFIQUE PRO BTP	10



1 LE CONTEXTE

Conformément aux annonces faites par le président de la république, complétées par l'intervention du premier ministre, des mesures exceptionnelles sont mises en place pour tenir compte de l'impact sur l'activité économique de l'épidémie de coronavirus « Covid-19 ».

Dans ce contexte particulier, avec le développement massif de l'activité partielle, les institutions de prévoyance, les mutuelles et les sociétés d'assurance apportent les précisions suivantes au sujet de la déclaration des cotisations de prévoyance, de complémentaire santé et de retraite supplémentaire :

- *Si des contrats de travail de salariés sont suspendus pour un motif d'activité partielle, les blocs 70 « affiliation prévoyance » et 15 « adhésion prévoyance » doivent continuer à être alimentés dans la DSN, afin que les déclarations soient transmises à l'OC.*
- *Pour assurer un certain niveau de garanties et de prestations auxquelles ont droit les assurés selon les termes de leurs contrats collectifs OC ou de la convention collective applicable, il est indispensable que les cotisations dont elles dépendent soient correctement calculées et déclarées dans la déclaration sociale nominative. Ainsi, concernant la transmission des blocs de données de cotisation individuelles adressées dans la DSN (blocs 78/79/81).*
- *Sauf indication contraire de l'OC, les assiettes habituelles servant au calcul des cotisations de la prévoyance, de la complémentaire santé et de la retraite supplémentaire doivent inclure les « indemnités versées au titre de l'activité partielle » tout comme les « allocations complémentaires d'activité partielle ».*

Tous les OC sont concernés à l'**exception de la PRO BTP**.

Les évolutions attendues vont concerter les 2 points suivants :

- Soumettre les rubriques d'indemnisation d'activité partielle aux rubriques de retraite supplémentaire, prévoyance et mutuelle.
- Avoir un plafond de prévoyance distinct de celui de la Sécurité sociale

Une évolution du programme a été instaurée au travers de la Version 6.54.03 pour prendre en compte ces instructions qui vont nécessiter des modifications de paramétrage au niveau des tables diverses, des organismes de cotisations et des rubriques.



2 PARAMETRAGE DANS PEGASE

2.1 Gestion des rubriques

2.1.1 Rubriques soumises à cotisations

Les rubriques d'indemnités d'Activité Partielle ne sont pas soumises à cotisations, **sauf pour les prévoyances et frais de santé**. Il est donc nécessaire de paramétrier les rubriques d'activité partielle (indiquées dans le tableau de légende des codes rubriques Pégase) comme suit :

Menu : Gestion | Rubriques | Rubriques | Page Cumuls | Champ Rubrique soumise à toutes les cotisations.

Rubriques [394400] - Activité partielle: Allocation minimum (Etat)

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/03/2020

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Base prise en compte dans le calcul du taux horaire moyen
Montant pris en compte dans le calcul du taux horaire moyen
Montant pris en compte dans le calcul de la base de congés payés
Montant pris en compte dans le calcul des absences de congés payés
Montant pris en compte dans le calcul du maintien de salaire
Montant pris en compte dans le calcul de l'abattement
Montant pris en compte dans le calcul du salaire minimum
Montant pris en compte dans le calcul du minimum Smic
Montant exclu du calcul de la taxe sur salaires
Montant pris en compte dans le total imposable
Prise en compte (base et montant) pour la retenue E/S et
Rubrique soumise à toutes les cotisations

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire
Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte
Pris en compte dans le calcul de la CSG
Abattement CSG
Montant pris en compte

Organismes à traiter

Code	Nom
<input checked="" type="checkbox"/> MSAPR	MSA PREVOYANCE
<input type="checkbox"/> MSAPV	MSA PROVISIONS
<input type="checkbox"/> MSARE	MSA RETRAITE
<input checked="" type="checkbox"/> MUTUE	Mutuelle
<input type="checkbox"/> PRBTP	Prévoyance/Frais de santé Probt
<input checked="" type="checkbox"/> PREVO	Prévoyance
<input type="checkbox"/> PROB2	Pro BTP (AGFF)
<input type="checkbox"/> PROBT	Pro BTP
<input type="checkbox"/> PROVI	Provisions patronales
<input type="checkbox"/> RETRA	Retraite
<input checked="" type="checkbox"/> RETS	Retraite Supplémentaire
<input type="checkbox"/> URSSAF	URSSAF

OK Annuler

Légende des codes rubriques Pégase notifiés ci-dessus

Codes rubriques	Libellés
394400	Activité partielle Allocation minimum (Etat)
394600	Activité partielle Allocat. Compt Etat (Plafond)
394710	Indemn. Activité partielle > Allocation Etat (légal)
394720	Indemn. Complémentaire activité partielle Employeur
394740	Régul. Indemnité activité partielle Mois précédent
394800	Complément RMM

Nous vous rappelons que les codes rubriques sont à adapter à votre plan de paie.

2.1.2 Activation du plafond spécifique de prévoyance

Afin d'appliquer un plafond spécifique de prévoyance, il sera nécessaire de sélectionner le plafond « prévoyance » pour toutes les rubriques de prévoyance, de mutuelle et de retraite supplémentaire.

Menu : Gestion | Rubriques | Page Plafonds | Champ Plafond utilisé pour la rubrique.

Rubriques [800600] - Prévoyance %C% Non Cadre TA

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2019

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Plafond utilisé pour la rubrique Prévoyance

Il convient de vérifier ce point de paramétrage de l'ensemble de vos rubriques de prévoyances, mutuelles et retraites supplémentaires dans votre plan de paie.

Pégase 3 – Covid-19 – Activité partielle et plafond de prévoyance



3 VISUALISATION DES BULLETINS

3.1 Page « Plafonds » du bulletin

En présence d'activité partielle, on constate que les bases de cotisations ne sont pas calculées, **sauf pour la prévoyance du fait du plafond spécifique**.

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I	^	Saisie rapide
010000	Salaire mensuel	R	151.67	10.150	1539,45					Bulletin
181200	Avantages véhicules	R	-151.67	10.150	-1539,45					Plafonds
253000	Activité partielle : Heures d'absence	P	V	228,67	1607,00					Commentaire
394000	Activité partielle : Cumul heures r...	V	1378,33							Options
394200	Activité partielle : Solde Heures r...	V	151,67	8.030	1217,91					Analytique
394400	Activité partielle : Allocation mini...	V	151,67	8.030	1217,91					
394600	Activité partielle : Allocat. compl...	V	151,67							
394700	Indemnisation activité partielle ...	V	151,67	8.030	1217,91					
394710	Indemn. activité partielle > Plaf...	V	151,67							
394800	Complément RMM	V	1218,63		0,72					
400000	Total du brut	F			1218,63					
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas génér...	R		0,400		9,200				
410080	URSSAF Complément Maladie	R				6,000				
410090	URSSAF Complément Maladie (...)	R				-6,000				
410200	URSSAF Accident Travail - Cas ...	R				2,100				
410300	URSSAF Majoration Alsace Moselle	R								
410305	URSSAF Majoration Als.Mos./A...	R	1218,63							
410600	URSSAF Plafonnée - Cas général	R		6,900		8,550				
410700	URSSAF Fnal (-20 Sal.) - Cas g...	R				0,100				
441000	URSSAF AF - Cas général	R				3,450				
441010	URSSAF Complément AF	R				1,800				
441020	URSSAF Complément AF (Régul.)	R				-1,800				
500000	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Cas g...	R								
600200	URSSAF Versement Transport	R								
630010	Pôle Emploi - Ta+Tb - Cas général	R				4,050				
630200	Pôle Emploi - Ags - Cas général	R	10,00			0,150				
531800	Taxe CDD d'usage	R								
537000	URSSAF Contribution au dialog...	R				0,016				
568020	Retraite TU1	V			3,150	4,720				
568030	Retraite TU2	V			8,640	12,950				
569020	CEG TU1	V			0,860	1,290				
569030	CEG TU2	V			1,080	1,620				
569040	CET TU1+TU2	V			0,140	0,210				
800600	Prévoyance %C Non Cadre TA	R	1218,63		9,75	1,000	12,19			
800700	Prévoyance %C Non Cadre TB	R		1,300		1,750				
835500	URSSAF Réduction générale co...	R								

La page « Plafonds » du bulletin a évolué en conséquence. Il apparaît distinctement 3 calculs de plafonds pour la Sécurité sociale, la Retraite et la **Prévoyance**.

Un nouvel onglet **Prévoyance** a été ajouté à partir duquel, il est possible de forcer le plafond.

On constate que le plafond « Prévoyance » n'a pas subi de réduction au titre de l'absence activité partielle.
Le plafond « Sécurité Sociale » est, quant à lui, bien réduit en fonction de l'absence activité partielle.

Menu : Paie | Gestion des bulletins | Page Plafonds.

Bulletin n° 4 du 30/04/2020

Absence	Début	Fin	Jrs à déduire
Autres absences Chômage sans rupture de contrat	01/04/2020	30/04/2020	30

Calcul du plafond sécurité sociale du bulletin :
Plafond avant proratisation éventuelle : 3428,00
Durée non rémunérée totale à : 30
- Durée non rémunérée au titre de l'absence activité partielle : 30
Présence = 0 jour (du 01/04/2020 au 30/04/2020 - 30 jours non rémunérés)
Nbre de jours calendria de la période = 30 jours (du 01/04/2020 au 30/04/2020)
Coefficient jours calendria rémunérés = 0 / 30 = 0
Le plafond est égal à : 3428,00 x 0 = 0,00
Le plafond HCF de réintégration est égal à : 3428,000000

Calcul du plafond prévoyance du bulletin :
Plafond avant proratisation éventuelle hors absence sur activité partielle : 3428,00
Présence = 30 jours (du 01/04/2020 au 30/04/2020)
Nbre de jours calendria de la période = 30 jours (du 01/04/2020 au 30/04/2020)
Coefficient jours calendria rémunérés = 30 / 30 = 1
Le plafond est égal à : 3428,00 x 1 = 3428,00

Calcul du plafond retraite du bulletin :
Plafond retraite identique au plafond sécurité sociale

Sécurité sociale	Retraite	Prévoyance
Montant du plafond du bulletin si spécifique		

Le forçage du plafond dans cette zone provoque la neutralisation du calcul par défaut. Les absences ci-dessus n'auront plus d'impact sur le plafond.

Imp. Bulletin



4 METHODOLOGIES REGULARISATIONS POSSIBLES

Il est probable que des bulletins de paies comportant des périodes d'activité partielle aient été créés avant la réception de ces instructions et donc de la mise en place de ces évolutions.

Certaines manipulations peuvent être envisagées afin d'appliquer des régularisations :

- Annulation des bulletins afin de les re créer en tenant compte des évolutions

Pour cela, nous vous invitons à vous baser sur la documentation fonctionnelle concernant les bulletins d'annulation et remplacement, disponible sur notre site privé.

- Régularisation du plafond de prévoyance

Nous vous invitons à prendre connaissance de la suite du déroulé de cette documentation.

- Régularisation manuelle de la base de cotisation

Nous vous invitons à prendre connaissance de la suite du déroulé de cette documentation.

Exemple :

Sur la paie de 03/2020 :

Il apparaît de l'activité partielle du 17/03/2020 au 31/03/2020.

Le plafond de sécurité sociale a été appliqué au même titre pour la prévoyance = 1769.29.

Salaire de base (3700) – Abs (1878.42) = 1821.58

Indemnisation activité partielle = 1314.89

Bulletins de [000003] CADRE TEST - Bulletin n° 3 (exercice 2020)									Bulletin n° 3 du 31/03/2020	
Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I	Saisie rapide	
010000	Salaire mensuel	R	151.67	24.395	3700.00			I	Bulletin	
253000	Activité partielle- Heures d'abs... P	V	-77.00	24.395	-1878.42			I	Plafonds	
257600	Heures d'absence à 125 % mal... V			30.494				I	Commentaire	
257800	Heures d'absence à 125 % mal... V							I	Options	
394000	Activité partielle : Cumul heures... V		77.00		1607.00			I	Analytique	
394200	Activité partielle-Solde Heures r... V		1530.00					I		
394400	Activité partielle: Allocation mini... V		77.00	8.030	618.31			I		
394600	Activité partielle: Allocat. compl... V		77.00	9.047	696.58			I		
394700	Indemnisation activité partielle ... V		77.00	17.076	1314.89			I		
394710	Indemn. activité partielle > Plaf... V		77.00					I		
400000	Total du brut	F	74.67		3136.47					
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas génér... R		1821.58	0.400	7.29	9.200	167.59	I	Commentaire	
410080	URSSAF Complément Maladie R					6.000			Options	
410090	URSSAF Complément Maladie (... R					-6.000			Analytique	
412000	URSSAF Accident Travail - Cas ... R		1821.58			2.100	38.25	I		
413000	URSSAF Majoraison Alsace Moselle R		1821.58							
413035	URSSAF Majoration Als.Mos./A... V		1314.89							
416000	URSSAF Plafonnée - Cas général R		1769.29	6.900	122.08	8.550	151.27	I		
417000	URSSAF Fnal (-20 Sal.) - Cas g... R		1769.29			0.100	1.77			
441000	URSSAF AF - Cas général R		1821.58			3.450	62.84			
441100	URSSAF Complément AF R					1.800				
441200	URSSAF Complément AF (Régul.) R					-1.800				
600000	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Cas g... R									
600200	URSSAF Versement Transport R		1821.58			2.000	36.43			
630010	Pôle Emploi - Ta+Tb - Cas général R		1821.58			4.050	73.77			
630200	Pôle Emploi - Ags - Cas général R		1821.58			0.150	2.73			
631600	Pôle Emploi - Majo - CDD Usage ... R		1821.58							
631800	Taxe CDD d'usage R		10.00							
637000	URSSAF Contribution au dialog... R		1821.58			0.016	0.29			
668190	Retraite TU1 V		1769.29	3.150	55.73	4.720	83.51	I		
668200	Retraite TUB V		52.29	8.640	4.52	12.950	6.77	I		
668210	Retraite TUC V			8.640		12.950				
669020	CEG TU1 V		1769.29	0.860	15.22	1.290	22.82	I		
669030	CEG TU2 V		52.29	1.080	0.56	1.620	0.85	I		
669040	CET TU1+TU2 V		1821.58	0.140	2.55	0.210	3.83	I		
669300	APEC Cadre TA R		1769.29	0.024	0.42	0.036	0.64	I		
669320	APEC Cadre TB R		52.29	0.024	0.01	0.036	0.02	I		
806500	Prévoyance %C Cadre Ta R		1769.29			1.500	26.54	I		
806600	Prévoyance %C Cadre Tb R		52.29	1.250	0.65	2.250	1.18	I		
806700	Prévoyance %C Cadre Tc R			1.250		2.250		I		

Sur la paie de 04/2020 :

Il apparaît de l'activité partielle pour le mois complet.

Plafond sécurité sociale = 0

Plafond de prévoyance = 3428



Bulletin n° 4 du 30/04/2020									
Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I	Saisie rapide
010000	Salaire mensuel	R	151.67	24.395	3700.00				Bulletin
253000	Activité partielle- Heures d'abs... P	V	-151.67	24.395	-3700.00				Plafonds
394000	Activité partielle : Cumul heures...	V	228.67		1607.00				Commentaire
394200	Activité partielle-Solde Heures ...	V	1378.33						Options
394400	Activité partielle: Allocation mini...	V	151.67	8.030	1217.91				Analytique
394600	Activité partielle: Allocat. compli...	V	151.67	9.047	1372.09				
394700	Indemnisation activité partielle ...	V	151.67	17.077	2590.00				
394710	Indemn. activité partielle > Plaf...	V	151.67						
400000	Total du brut	F			2590.00				
410000	URSSAF Déplaonnée - Cas génér...	R			0.400				
410080	URSSAF Complément Maladie	R							
410090	URSSAF Complément Maladie (...	R							
410200	URSSAF Accident Travail - Cas ...	R							
410300	URSSAF Majoration Als.Mos./A...	V							
410305	URSSAF Majoration Als.Mos./A...	V							
410600	URSSAF Plafonnée - Cas général	R							
410700	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Cas g...	R							
441000	URSSAF AF - Cas général	R							
441010	URSSAF Complément AF	R							
441020	URSSAF Complément AF (Régul.)	R							
600000	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Cas g...	R							
600200	URSSAF Versement Transport	R							
630010	Pôle Emploi - Ta+Tb - Cas général	R							
630200	Pôle Emploi - Ags - Cas général	R							
631600	Pôle Emploi - Maj. CDD Usage ...	R							
631800	Taxe CDD d'usage	R							
668190	Retraite TU1	V							
668200	Retraite TUB	V							
668210	Retraite TUC	V							
669020	CEG TU1	V							
669030	CEG TU2	V							
669040	CET TU1+TU2	V							
669300	APEC Cadre TA	R							
669320	APEC Cadre TB	R							
806500	Prévoyance %C% Cadre Ta	R	2642.29						
806600	Prévoyance %C% Cadre Tb	R	-52.29						
806700	Prévoyance %C% Cadre Tc	R							

Régularisation du plafond de prévoyance :

Plafond plein (3428) – plafond appliqué en 03/2020 (1769.29) = 1658.71

Nouveau plafond pour 04/2020 = 5086.71 (3428 + 1658.71)

La modification du plafond nécessite éventuellement une régularisation de la base de cotisation pour avoir un impact.

Bulletin n° 4 du 30/04/2020										
Absence				Début	Fin	Jrs à déduire	Saisie rapide			
Autres absences Chômage sans rupture de contrat				01/04/2020	30/04/2020	30	Bullettin			
							Plafonds			
							Commentaire			
							Options			
							Analytique			
<p>Calcul du plafond sécurité sociale du bulletin : Plafond avant proratisation éventuelle : 3428.00 Durée non rémunérée totale à : 30 - Durée non rémunérée au titre de l'absence activité partielle : 30 Présence = 0 jour (du 01/04/2020 au 30/04/2020 - 30 jours non rémunérés) Nbre de jours calendria de la période = 30 jours (du 01/04/2020 au 30/04/2020) Coefficient jours calendria rémunérés = 0 / 30 = 0 Le plafond est égal à : 3428.00 x 0 = 0.00 Le plafond fictif de réintégration est égal à : 3428.000000</p> <p>Plafond de prévoyance forcé à 5086.71</p> <p>Calcul du plafond retraite du bulletin : Plafond retraite identique au plafond sécurité sociale</p> <p>Sécurité sociale Retraite Prévoyance</p> <p>Montant du plafond du bulletin si spécifique 5086.71</p> <p>Le forçage du plafond dans cette zone provoque la neutralisation du calcul par défaut. Les absences ci-dessus n'auront plus d'impact sur le plafond.</p> <p>Imp. Bulletin</p>										

Pégase 3 – Covid-19 – Activité partielle et plafond de prévoyance

Cette note d'information n'a aucune valeur contractuelle. Elle est prise en compte sous l'entièvre responsabilité du destinataire.



Régularisation manuelle de la base de cotisation :

Brut 03/2020 (3136.47) – base prévoyance (1821.58) = 1314.91

Utilisation du module de régularisation par un clic droit sur le bulletin.

The screenshot shows a software interface for managing payroll and benefits. On the left, a tree view lists various benefit categories like "Salaires mensuels", "Activité partielle", and "Total du brut". A right-click context menu is open over a row in the main table, with "Régularisation" selected. The menu also includes options like "Programmateur de paie", "Attestation - Définition des rubriques", and "Attestation Pôle Emploi". The main table displays salary items with columns for code, libellé, base, taux salarial, montant salarial, taux patronal, and montant patronal. The "base" column for item 806500 shows 2642.29, while the "montant salarial" column shows 1.250. The "taux patronal" column shows -0.65, and the "montant patronal" column shows 39.63.

Code	Libellé	Rubrique	Base	Taux salarial	Montant salarial	Taux patronal	Montant patronal
010000	Salaire mensuel	C					
253000	Activité partielle- Heures d'abs... F						
394000	Activité partielle : Cumul heures...						
394200	Activité partielle-Solde Heures r...						
394400	Activité partielle: Allocation min...						
394600	Activité partielle: Allocat. compl...						
394700	Indemnisation activité partielle ...						
394710	Indemn. activité partielle > Plaf...						
400000 Total du brut							
410000	URSSAF Déplafonnée - Cas génér...						
410100	URSSAF Complément Maladie						
410200	URSSAF Complément Maternité (...						
410300	URSSAF Accident Travail - Cas ...						
410305	URSSAF Majoration Alsace Moselle						
410306	URSSAF Majoration Air Mos./A...						
410500	URSSAF Platfonnée - Cas général						
410700	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Cas g...						
441000	URSSAF AF - Cas général						
441010	URSSAF Complément AF						
441020	URSSAF Complément AF (Régul.)						
600000	URSSAF Versement Transport						
630010	Pôle Emploi - Ta+Tb - Cas général						
630200	Pôle Emploi - Ags - Cas général						
631800	Pôle Emploi - Mayo - CDD Usage ...						
668100	Taxe CDD d'usage						
668120	Retraite TU1						
668200	Retraite TUB						
668210	Retraite TUC						
669020	CEG TU1						
669030	CEG TU2						
669040	CET TU1+TU2						
669300	APEC Cadre TA	R	1769.29	0	0	1.5	26.54
669320	APEC Cadre TB	R	3136.47	0	0	1.5	47.05
806500	Prévoyance %C% Cadre Ta	R	2642.29				
806500	Prévoyance %C% Cadre Ta	V	1367.18				
806600	Prévoyance %C% Cadre Tb	R	-52.29	1.250	-0.65	2.250	2.250
806700	Prévoyance %C% Cadre Tc	R		1.250		2.250	2.250
835500	URSSAF Réduction générale co...	R					

Régularisation manuelle - [00001 - 000003]

Régularisation manuelle d'une base

Code rubrique : **806500**

Libellé : Prévoyance %C% Cadre Ta

▼ Bulletin n° 003 - Du 01/03/2020 au 31/03/2020

Valeurs d'origine	Base	Taux salarial	Montant salarial	Taux patronal	Montant patronal
3136.47	1769.29	0	0	1.5	26.54

Sur le bulletin, on constate la régularisation apportée.

The screenshot shows a table of salary items with several rows highlighted in yellow. The first four rows (668190 to 669020) are standard benefit codes. The next two rows (669300 and 669320) are APEC codes for Cadre TA and TB respectively. The following three rows (806500, 806600, and 806700) are for Prevoyance %C% Cadre TA, TB, and Tc. The last row (835500) is for URSSAF Réduction générale co... . The highlighted rows show changes in the "Base" column, such as 2642.29 for Cadre TA and -52.29 for Cadre TB.

668190	Retraite TU1	V		3.150	4.720
668200	Retraite TUB	V		8.640	12.950
668210	Retraite TUC	V		8.640	12.950
669020	CEG TU1	V		0.860	1.290
669030	CEG TU2	V		1.080	1.620
669040	CET TU1+TU2	V		0.140	0.210
669300	APEC Cadre TA	R		0.024	0.036
669320	APEC Cadre TB	R		0.024	0.036
806500	Prévoyance %C% Cadre Ta	R	2642.29		1.500
806500	Prévoyance %C% Cadre Ta	V	1367.18		1.500
806600	Prévoyance %C% Cadre Tb	R	-52.29	1.250	-0.65
806700	Prévoyance %C% Cadre Tc	R		1.250	2.250
835500	URSSAF Réduction générale co...	R			2.250



5 GESTION SPECIFIQUE PRO BTP

Pour rappel, la PRO BTP a communiqué sur son site, qu'il ne faut pas soumettre les indemnités d'Activité Partielle aux cotisations de prévoyance et de frais de santé.

Une nouvelle case à cocher a été mise en place au niveau des organismes dans le centre de cotisation de l'établissement.

Menu : Gestion | Société | Onglet Etablissements | Page Centres de cotisations pour les organismes de prévoyance

The screenshot shows a software interface for managing contribution centers. At the top, tabs include 'RSSAF', 'Pôle Emploi', 'MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE', and 'Groupe AG2R (REUNICA) Retraite'. Below these, fields for 'Code caisse' (set to '0012'), 'N° d'affiliation' (set to 'MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (AUTRE)'), and 'Adresse' (set to 'Adresse Principale') are visible. A red box highlights the 'Appliquer le plafond sur l'activité partielle' checkbox. Other sections include 'Paramétrages DUCS', 'Paramétrages EDI', 'Règlement', 'Règlement 2', 'DADS-U', 'DSN', 'Paiement DSN', and 'Fiche de paramétrage DSN'. Fields for internal group ('Groupe'), due date ('Exigible le' set to '31 Mois + 1'), and other parameters like 'Numéro libre', 'Soc/Etab. rattach.', and 'Caisse rattach.' are also present.

L'option apparaît pour toutes les caisses de prévoyance dont le type de régime (présent en faisant un clic droit | Accéder directement | Aux centres de cotisations) correspond à CTIP, FNMF, FFSA ou Congés spectacle.

L'option est décochée par défaut. Le plafond de prévoyance est ainsi dissocié du plafond de sécurité sociale.

Ainsi, pour la PRO BTP, il conviendra d'activer cette option.